

Genre du véhicule Voiture de tourisme (châssis)	Marque de fabrication *) MERCEDES-BENZ-ARNOLD	Type 3 0 B (602 32)	Fiche d'homologation N° CH 0543 03
---	--	---------------------------	---------------------------------------

Constructeur: DAIMLER-BENZ Aktiengesellschaft, Stuttgart-Untertürkheim (D) / ARNOLD, Fahrzeugbau, Ravensburg (D)

Identification: sur la plaquette du constructeur "602 32"  
devant le No du châssis "602 0. ..."

Plaquette constr. dans le compartiment du moteur, à l'avant  
N° du châssis à droite, vers l'entrée, derrière la roue avant  
Ident. du moteur "115 ..." devant le No du moteur, à gauche, latéralement à l'arrière sur le bloc  
Importateur princ. MERFAC AG, Zürcherstrasse 109, 8952 Schlieren

Vehicule homologué: prototype Signes fixes dans code du type voir l'identification

**Chassis**

Nombre d'essieux: 2 Nombre de roues: 4

Direction: mécanique, s.d. avec assistance hydraulique

Transmission: mécanique synchronisée

Nombre de vitesses: 4 Entraînement: sur roues arrière

Frein de service: hydraulique, 2 circuits, AV-disques/AR-exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, régulateur selon charge, sur les roues arrière

Frein auxiliaire: circuits 1 + 2 du frein de service

Frein d'arrêt: mécanique, à expansion interne, sur les roues AR

Raieinisseur: -

Contrôle 2 circ.: par contrôle du niveau avec lampe témoin séparée

**Moteur**

Marque: MERCEDES-BENZ Type: 115 ...

Construction: en ligne Temps: 4

Carburant: B Position: avant

Refroidissa.: eau Nombre cylindr.: 4

Alésage: 93,75 Course: 83,60

Cylindrée: 2307 CV-impôt: 11,75

Puissance en CV: 85 DIN (63 kW) à 1/min: 4800

Brut à proximité: 68 dB/A à 1/min: 3600 \*\*)

Silencieux: 2 = 470 x Ø 130 mm 600 x Ø 170 mm

Mesure des gaz: ECE-15 \*\*\*)

Déparasitage: ECE-10, OCE, annexe B, chiffre 4 = A+2

**Carrosserie**

roulotte d'habitation

Nombre de portes §) 1 Indic. vit. km/h

Ceintures sécurité: Ar4 (E) Retroviseur: gauche + droite

Cale: - Atelage: -

Antivol: verrouillage de la direction

Nombre de places §) 1 av. 2 centre ar.

Dimensions +) §) int. ext.

Longueur: Empattements: 3050 /

Largeur: - /

Hauteur: Voie: av. 1600 ar. 1610

Porte à faux: lat. Voies: av. - ar. -

av. - ar. - Braquage: g. 10400 d. 10400

Distance volant - vers l'avant du véhicule: -

**Poids**

	avant	arrière	total
Poids à vide			§)
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.	1500	2030	3200
Dimens. pneus	205 R 14 C	205 R 14 C	(Variantes
Ply / bar	8 / 3,25	8 / 4,50	voir
Charge	1700	2030	remarques)
pour V max	120	120	

Garantie poids remorqueable avec frein: 1500

Garantie poids remorqueable sans frein: 750

Garantie poids de l'ensemble: 1500

Poids remorqueable lesté: 115 km.

Vitesse maximale selon le constructeur: 115 km.

Vitesse maximale testée: - km.

§) Equipement	CR ou HCR (E)	Indications pour le permis de circulation	
Feux de route	CR ou HCR (E)	Genre du véhicule	Voiture de tourisme
Feux de croisement	A (E) dans CR/HCR	Marque et type	MERCEDES-BENZ-ARNOLD 308
Feux de position	R-SI (E)	Homologation	CH 0543 03
Feux rouges	R-SI (E)	N°	
Feux stop	1 (E)	Carrosserie	roulotte d'habitation
Clignoteurs	av 1 (E)   ar 2a (E)	Places - total	avant 2
Catalyoptres	av   ar I (E)	Poids à vide	sel. bulletin pesage Carburant B
Feux de gabarit	av   ar	Charge utile	CV-impôt 11,75
Feux complément.		Poids total	3200 Cylindre 2307
Eclairage plaque	2/ balais		
Essuie-glace	HELLA el 20 005		
Avertisseurs	avec lave-glace		
	ou d'autres modèles homologués		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Pas de contrôle individuel par le fournisseur !
- \*\*) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 36,7 km/h, M2, 1A 4,90, 79 dB/A
- \*\*\*) Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve à droite, dans coffre à batterie, derrière la roue avant.
- +) Dimensions : variantes: empattement 3350 mm braquage- $\phi$  11200 mm  
3700 mm 11900 mm
- Variante de pneus : 215 R 14 C 8 PR AV 1850 (3,25) AR 2210 (4,50) V-max. 120 km/h voies inchangées

§) Les dimensions, le poids l'équipement et le nombre de places doivent établis à l'immatriculation;  
des bavettes sont obligatoires à l'arrière;  
sortie de secours: la fenêtre arrière, est signalée.